



Paris, le 20 septembre 2022

## La Banque de France a rencontré une délégation de courtiers

Une délégation de courtiers a été reçue ce matin à la Banque de France, qui s'attache à écouter l'ensemble des Français. Le Gouverneur a rappelé à cette occasion que le rôle de la Banque de France était de calculer le taux de l'usure du crédit immobilier sur la base des dispositions fixées par la loi pour protéger les emprunteurs.

Compte tenu des données collectées auprès des banques, le taux de l'usure sera ainsi normalement relevé le 1<sup>er</sup> octobre, de façon bien proportionnée et plus marquée qu'en juin dernier, en accord avec le Ministre de l'économie et des finances. Ceci permettra, dans le respect de la loi, de régler les certaines situations plus difficiles d'accès au crédit relevées ces dernières semaines.

Ceci contribuera au bon fonctionnement du crédit immobilier en France: sa croissance à + 6,4 % est plus forte que la moyenne européenne, ses coûts sont plus bas, et 97 % des crédits immobiliers sont à taux fixe ce qui protège les emprunts existants des effets de la remontée des taux.

### **A propos de la Banque de France**

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

Suivez nous    

### **Contact Presse :**

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00